

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bernard, tenue le 7 janvier 2021, à 20h00, sous la présidence de M. André Gagnon, maire.

PRÉSENCES :

Sont présents M. Francis Gagné, M. Jocelyn Gagné, M. Raymond St-Onge, Mme Sonia Tremblay, Mme Ginette Camiré et M. Jacques Lirette.

Marie-Eve Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

AVIS DE CONVOCATION :

Il est constaté que l'avis de convocation de la présente séance a été remis à chacun des membres du conseil conformément à l'article 152 du Code Municipal. Les membres du conseil consentent unanimement à ce que le sujet suivant soit traité lors de la présente séance :

- Travaux préliminaires pour l'aménagement de la future rue du parc industriel.

22-01-2021

TRAVAUX PRÉLIMINAIRES POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA FUTURE RUE DU PARC INDUSTRIEL :

Il est proposé par M. Jacques Lirette,
Appuyé par Mme Sonia Tremblay,
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise le directeur des travaux publics à entreprendre toutes les démarches avec des entrepreneurs en transport pour débiter les travaux pour la future rue du parc industriel. Que ces sommes soient prises au surplus non affecté de la municipalité.

André Gagnon, maire

Marie-Eve Parent, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, André Gagnon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

André Gagnon, maire

Je, soussignée, Marie-Eve Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Bernard, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance extraordinaire est disponible.

Marie-Eve Parent, directrice générale
et secrétaire-trésorière